

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 33 (1904)
Heft: 18

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CORRESPONDANCE

Conférence régionale à Bouloz

A en juger par le programme, la conférence de Bouloz, présidée par M. l'inspecteur Currat, promettait d'être intéressante. Les leçons suivantes étaient désignées :

a) Au cours supérieur : 1^o Une préparation de lecture, suivie de la lecture du chapitre I, page 479 (degré supérieur) ; 2^o une leçon de dessin ; sujet : le prisme droit, dessiné en perspective cavalière ; 3^o un devoir écrit, destiné aux filles pendant la leçon de dessin et 4^o un devoir de calcul écrit avec correction.

b) Au cours moyen : 1^o une préparation de devoir, suivie de l'exécution de ce même devoir ; 2^o une leçon de dessin ; sujet : application du carré ; travail écrit pour les filles ; 3^o un devoir de calcul écrit, avec correction par un moniteur.

c) Au cours inférieur : 1^o une correction de calcul écrit fait le matin, correction dirigée par un moniteur ; à la 1^{re} section : écriture du chiffre 5 ; 2^o un devoir de calcul écrit sur l'addition ; la 1^{re} section continue son même devoir ; 3^o un devoir écrit sur les objets de l'école, de la chambre et de la cuisine ; lecture du 2^e tableau, par un moniteur, pour la première section ; 4^o enfin, lecture du 3^e tableau, pour la 1^{re} section, par le maître, et du chapitre *Le jardin*, page 47, (degré inférieur) pour la 2^e section

M. l'Inspecteur soumet à l'appréciation de chacun la distribution de l'ordre du jour présenté par M. l'Instituteur qui a dû l'établir seul.

Chacun reconnaît que M. l'Instituteur s'est fait un devoir de choisir les leçons indiquées par M. l'Inspecteur à la conférence officielle du printemps.

Un confrère trouve que la 2^e section du cours inférieur n'a qu'une leçon orale et ce n'est pas assez, dit-il.

Dans la préparation de la lecture au cours supérieur, les élèves lisent simplement leur livre ; c'est du temps perdu, ajoute un autre.

Une intéressante discussion continue sur la question du dessin. Les filles doivent-elles être privées de cet enseignement ? La répartition des heures établie dans notre programme officiel ne prévoit pas cette branche. Beaucoup de difficultés seront à vaincre pour faire enseigner le dessin aux filles. De l'avis de tous, cette branche leur est très utile.

Dans ses visites de printemps, M^{lle} l'Inspectrice des travaux manuels a recommandé cet enseignement, mais dans son programme, elle n'a rien mentionné.

M. l'Inspecteur dit qu'il ne tranchera pas seul cette grande question. Le désir manifeste de l'autorité supérieure est que cet enseignement soit donné aux filles. Des mesures seront prochainement prises dans ce but. Il ne s'agit pas de préparer de futures artistes, mais de former la main pour les travaux féminins, pour la coupe surtout. Les difficultés à surmonter sont grandes et il est difficile de tout trancher et approfondir dans une conférence ; il faut se conformer aux besoins de chaque commune. Une nouvelle répartition des heures

deviendra nécessaire. Dans les localités où l'on dispose de deux salles, il serait avantageux de séparer les élèves pour les leçons qui se donnent en même temps par l'instituteur et par la maîtresse d'ouvrage.

La leçon a été bonne, mais le maître donne, semble-t-il, ses explications trop rapidement, tandis que les élèves sont trop lents à répondre.

Cette lecture demandait au préalable une leçon de choses avec expérience, comme du reste l'avait demandé M. l'Inspecteur. Le maître a fait une expérience, mais elle a servi à démontrer la force de l'air; elle n'a pas assez mis en relief son existence. M. l'Inspecteur appuie la remarque et dit qu'il faut aussi de l'intuition au cours supérieur.

Tous les chapitres des lois physiques demandent des expériences préalables; la lecture deviendra ainsi plus profitable. Actuellement, dit-il, on fait trop de théorie; on se perd dans de longues explications que les élèves ne comprennent pas; ils restent dans le vague, dans l'incertain.

Prochainement, continue M. l'Inspecteur, le Dépôt du matériel sera pourvu d'une petite collection d'objets qui faciliteront l'enseignement intuitif des chapitres de nos livres de lecture. Les communes pourront facilement se procurer cette collection qui rendra aux maîtres et aux élèves des services signalés.

M. l'Inspecteur relève ensuite un petit détail qui a pourtant son importance: une élève a éprouvé beaucoup de difficultés à prononcer le mot *insaisissable*; en prenant la craie et en le décomposant au tableau, l'enfant n'aurait pas été si embarrassé.

2^o Dessin aux deux cours supérieurs.

Leçon bien donnée et méthodique; chacun a reconnu que le maître possédait les règles de l'enseignement du dessin. Un confrère estime que la manière de prendre les mesures avec la main, ne doit pas être usitée, le dessin doit développer l'œil aussi bien que la main.

M. Hauswirth demande si les élèves de la campagne ont besoin de faire de la décoration, le dessin géométrique et le tracé des plans devraient suffire. M. l'Inspecteur répond que le dessin géométrique se fait déjà dans l'enseignement de la géométrie et qu'il est nécessaire d'aller plus loin. Il conclut en disant qu'un objet plus grand aurait été préférable et qu'il est bon de ne pas le changer de place pendant que les élèves travaillent.



Chronique scolaire

Suisse romande. — MM. les Directeurs de l'Instruction publique des cantons romands se sont réunis en conférence, le 26 septembre, à Vernayaz, sous la présidence de M. Biolley, chef du département de l'Instruction publique du Valais. Au nombre des tractanda figuraient le *Glossaire* des patois romands, la transmission des livrets scolaires, la demande de subsides pour les écoles ménagères, etc.

Les travaux du *Glossaire* se poursuivent régulièrement. La publication de cet important ouvrage sera précédée de celle